

Composante	13	UFR des Sciences
Type de diplôme	Licence	
Mention de diplôme	GLPHYSI	Physique
Version d'étape	PHYSL3_211	Licence 3 Physique

Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature :	préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de note de CC de la 1ère session.
Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

[illegible]

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)
* mode (2) : choix de la meilleure note entre d'une part la moyenne des notes à toutes les évaluations et d'autre part la note de la dernière évaluation.
* mode (4) : moyenne de toutes les évaluations.

Modalité d'application de la seconde chance
et, à son échelle, le nombre de notes est systématiquement supérieur au minimum requis pour garantir la seconde chance.

Règles de prise en compte des absences
Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a pas de seconde session. Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

Règles de compensation
* Au sein d'un semestre, il y compensation entre les 5 UE qui le constituent.
* La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L3.

Règles concernant le statut AJAC : aucune (année terminale du diplôme)

Règles concernant les TP

* Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :			
-	Exemple sur 3 notes :		N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3		
(2)	(N1+N2+N3)/3	}	Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3		
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3	
(4)	Autre formule à préciser		Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)